



CERCLE DE TIR AVIA OFFENBERG CLUB FLORENNES

Merlemont, le 06 Fev 2021.

Le Directeur de tir

Chers Membres,

Le Comité de l'AOC, envisage une réouverture partielle de nos installations le samedi 13 Fev 2021. Suite aux mesures d'assouplissement prises par Madame la Ministre des Sports, une possibilité nous est offerte pour ouvrir les pas de tirs OUTDOOR avec des restrictions, grille de passage et protocole sanitaire, bulles.

Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur (MR)
À partir de ce lundi 1er février, les activités "outdoor" et "sans contact" à quatre maximum sont autorisées aux plus de 18 ans dans les infrastructures sportives extérieures, a confirmé le cabinet de la ministre des Sports de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Valérie Glatigny.

Ces groupes de quatre doivent respecter des zones définies de minimum 10 m2 par participant, avec un maximum de six groupes autorisés par surface sportive.

Leurs activités ne peuvent pas se faire dans un contexte d'entraînements ni de compétitions : aucune consigne d'entraînement ne peut être donnée et aucun entraîneur ne peut être actif autour des zones.

Les différents groupes ne peuvent avoir de contact entre eux et chaque zone doit être séparée physiquement. Un planning horaire doit être établi afin d'éviter les rassemblements. Les spectateurs restent interdits.

Il s'agit du stand 50 mètres, le grand 25 mètres et le petit 25 mètres.

LES AUTRES STANDS RESTENT FERMES.

Une dérogation pour le stand 10 mètres est accordée par Madame la Ministre pour des sportifs de hauts niveaux. Nous continuerons à appliquer les heures d'ouvertures prévues suivant notre ROI pour tous.

Les directives sont les suivantes :

1. Inscription sur la grille de passage qui sera consultable sur notre site. Pour valider votre inscription, vous devez contacter les personnes suivantes : ict@aocflorennes.be , securite@aocflorennes.be .
Pour les membres n'ayant pas d'accès internet la possibilité de nous joindre par Tf au N° suivant 0492500498.
2. Dans le cadre de la grille de passage, vos noms apparaîtront afin de nous faciliter la partie administrative (merci de votre compréhension)
3. Il nous est imposé une marche à suivre, pour le 50 mètres quatre personnes maximum pour une durée d'une heure (installation et désinstallation comprises). Idem pour le grand 25 mètres. Ceci constitue une bulle de quatre personnes à la fois avec un espace de 10m2 par occupant.
Pour le petit 25 mètres, une bulle de deux personnes est autorisée.
4. Il ne vous est pas possible de passer d'un stand à l'autre. Un seul choix est possible par journée, ceci pour respecter les bulles et donner un maximum d'ouverture à nos membres.
5. Toutes les portes doivent restées ouvertes complètement y compris celle du 50 mètres.
6. Un protocole « sanitaire covid » sera de mise.

Les gestes barrières sont de strictes applications, nous avons traversé déjà tant de difficultés que ces petits désagréments seront mineurs car le retour d'une vie sociale et une pratique même limitée de notre loisir nous sera à tous profitable. Nous savons que nous pouvons compter sur vous, vous êtes des personnes responsables. A bientôt dans nos installations.

D.BRUYERE
Directeur de Tir
Responsable Sécurité AOC
Tf:071668522
Gsm:0492500498
Email : securite@aocflorennes.be